

Conseil Municipal 15 juin 2006 à 20h30

L'an deux mille six et le quinze juin , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à 20h30. Date de la convocation le 8 juin deux mille six.

Etaient présents : Monsieur Robert BALDÈS maire, Messieurs Jean-Guy BERTAUD, Philippe LAMBOUR, Mademoiselle Christiane SOU adjoints, Messieurs Jean-Marie ARRIVÉ, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Madame Gisèle SOU conseillers.

Etaient absents excusés : Messieurs René ARRIGHI pouvoir à Christiane SOU, Christian CANOR, Emmanuel POMMIER pouvoir à Robert BALDÈS.

Etaient absents : Madame Laurence BRAUD, Monsieur Pascal MICHAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LAMBOUR

Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 28 avril 2006

1) **Le contournement autoroutier payant de Bordeaux** (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire présente les propositions de grand contournement autoroutier payant de Bordeaux. Elles trouvent leurs sources dans le fameux débat avorté par le Premier Ministre de l'époque en décembre 2003. Des propositions qui génèrent un large mécontentement. Elles ne prennent pas sérieusement en compte nos propositions d'élus en phase avec les souhaits de la population et la protection de la planète. Le journal n°2 du projet « 36 pages » destiné à la population fait ressortir que le maritime, le fluvial et le ferroviaire n'ont pas été suffisamment étudiés.

Aussi, aujourd'hui nous sommes obligés de réviser notre position de 2003 qui était de prévoir en parallèle d'un contournement autoroutier une voie ferrée, pour dans un temps raisonnable, nous orienter vers d'autres modes de transports que le tout routier plus adapté à l'environnement et moins accidentogènes.

Or depuis la publication des fuseaux autoroutiers proposés par la Direction Régionale de l'Équipement et le Préfet l'opposition s'est élargie, y compris sur le tout routier. Ce sont les rencontres quotidiennes dans le village sur cette question - ce sont aussi les réunions publiques à Gauriac, dont la dernière à l'initiative de la municipalité - ce sont encore quelques courriers qui ont été adressés en mairie. Par contre, moins d'une dizaine de concitoyens ont fait savoir qu'ils souhaitaient un contournement ici ou ailleurs.

Dans notre délibération nous devons donc tenir compte de l'avis des gauriacais qui se sont exprimés.

Les possibilités offertes par les autres modes de transports (Fluvial, ferroviaire, maritime) que la route ne sont pas convenablement portées à la connaissance des élus et du grand public. Toutes les technologies de transport ont sensiblement évolué. Chaque année des solutions nouvelles font leur apparition. A ce jour nous n'avons pas les informations nécessaires pour prendre des décisions qui inévitablement auront des retombées sur les générations futures. Et puisque les concitoyens veulent s'en préoccuper, ce qui est très bien, alors faisons en sorte qu'ils soient réellement informés pour pouvoir être partie prenante des décisions à venir.

Avant de nous arrêter définitivement sur un choix de technique en matière de transport à adopter ou à poursuivre, un grand débat public s'impose. S'il y a urgence, nous ne sommes pas à un an près pour pouvoir prendre les meilleures orientations avec cette fois-ci la participation active de la population.

Pour information il faut savoir que le Président du Conseil Général, favorable pour sa part à un grand contournement autoroutier de Bordeaux, vient de demander au ministre des transports un moratoire sur le projet actuel avec reprise du débat public.

Je ne suis pas contre indique **Philippe LAMBOUR**, mais les propositions actuelles sont pour les vacanciers. Il faudrait un tracé coté Est pour un contournement gratuit destiné aux camions.

Jean Marie ARRIVE pense que le problème des bouchons ne provient pas essentiellement des camions. C'est plutôt le manque de ponts sur Bordeaux. La 3^{ème} voie de rocade n'est pas totalement terminée. Le tram a un succès considérable. S'il y a beaucoup de voitures c'est que les gens n'ont pas les moyens de se déplacer autrement dans de bonnes conditions. Il faut travailler à des solutions alternatives avant de construire un autre pont. On a un fleuve qui n'est plus utilisé. Le problème des flux tendus conduit à avoir les réserves dans les camions sur la route. Il ne pense pas que c'est en ayant plus de camions qu'on réglera la question du CO2.

Raymond RODRIGUEZ partage l'analyse précédente. Lorsqu'on réalise un investissement de ce niveau on travaille pour 30 à 40 ans. On doit prendre en compte les avancées techniques qui permettraient de se substituer au transport routier. Dès son projet cette réalisation apparaît archaïque. Des systèmes moins gourmands sur le plan énergétique ou environnemental sont à notre disposition et on ne cherche pas à les utiliser. Il faut avant le développement routier utiliser toutes les stratégies.

Gisèle SOU se déclare contre le contournement ici ou ailleurs. « Ils cherchent le plus facile avec la route. Il y a bien autre chose à développer ».

Patrick GIRARDIN partage complètement les analyses précédentes. C'est une fuite en avant qui privilégie un seul mode de transport qui va contre les accords internationaux en matière d'environnement. Contre toute forme de contournement, ni ici, ni chez les voisins.

Raymond RODRIGUEZ indique qu'aux Etats-Unis le transport par fer fonctionne très bien.

Jean Marie ARRIVE fait remarquer que la baisse des emplois industriels et les délocalisations conduisent à augmenter le transport et donc les camions. D'autre part il faut rappeler que la corniche à Gauriac est inscrite aux sites pittoresques.

Raymond RODRIGUEZ explique la démarche qui a conduit la CDC à voter majoritairement une délibération de rejet les propositions actuelles du grand contournement de Bordeaux. Ceci en laissant la porte ouverte à des solutions nouvelles englobant technologies récentes et tracés consensuels en y étant véritablement et systématiquement associé.

M. le Maire fait la proposition de délibération suivante sur le projet de grand contournement autoroutier payant de Bordeaux.

Le Conseil fait trois remarques d'ordre général.

1. Sur le plan environnemental, le projet ne sort pas du simple discours sur la protection de la planète. Or, il est indispensable de se placer franchement dans le cadre d'un développement durable. Cela impose de rééquilibrer rapidement les modes de transport et d'envisager des solutions moins polluantes et moins dangereuses que le transport routier.

2. La priorité doit être donnée aux transports par voie ferrée, fluviale et maritime. Vient ensuite seulement l'aménagement des voies routières et autoroutières en utilisant les emprises existantes.

3. Sur le plan de son utilité, le projet ne libérera pas les accès routiers actuels de l'agglomération bordelaise. En effet, rien n'indique que les poids lourds acceptent de quitter les axes gratuits habituels, à la charge de tous les contribuables, au profit d'un contournement payant.

Et deux remarques très locales.

a. Le village de GAURIAC nécessite une attention toute particulière puisque construit en majeure partie sur carrières « jusqu'à 8 étages » il a fait l'objet d'un PPR MT adopté le 31 décembre 2001. Les vibrations issues des poids lourds auraient inévitablement des conséquences néfastes sur l'avenir de ce territoire. Elles aggraveraient les conséquences de la surexploitation des carrières et mettraient directement en périls bon nombre d'habitations.

b. Outre les dégâts sur l'appellation Côtes de Bourg et sur le plan environnemental, notre Commune se verrait confisquée le seul secteur constructible pour son développement commercial hors carrières. Le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration serait sérieusement amputé de ses capacités à donner au village un renouveau indispensable pour la préservation de son avenir.

En conséquence le Conseil Municipal est contre tout contournement autoroutier et considère qu'il est maintenant impératif et urgent d'avoir un véritable débat public sur la complémentarité des modes de transport fret et voyageurs avant de prendre une décision en matière d'investissement pour les années à venir.

Vote : 9 voix pour la délibération proposée - 1 Contre

2) **Révision annuelle du montant des loyers** (Christiane SOU)

Christiane SOU propose l'application du nouvel indice de référence des loyers qui prévoit + 2,30% pour l'année à venir à compter du 1^{er} juillet 2006.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'augmentation de 2,3% du montant hors charges des logements sociaux soit :

DUONG

Logement n°1 passe de 238,67 € à 244,16 € (locataire Mme Geneviève CHAGNA)

Logement n°2 passe de 294,20 € à 300,97 € (locataire Mme Patricia GRENIER)

Logement n°3 passe de 313,50 € à 320,71 € (locataire M.Lahcen EL GANJAOUI)

Logement n°4 passe de 339,64 € à 347,45 € (locataire Mme Béatrice GUILLOT)

Logement n°5 passe de 238,67 € à 244,16 € (locataire Mlle Nathalie COUGARD)

Logement n°6 passe de 239,19 € à 244,69 € (locataire M.Gaëtan GRANTERL)

DUPONT

Logement n°1 passe de 395,16 € à 404,25 € (locataire Mme Catherine BERTAUD)

Logement n°2 passe de 464,19 € à 474,87 € (locataire M.Jean-Paul COMBERTON)

LA POSTE

Logement 41 bis Francicot Nord passe de 494,87 € à 506,25 € (locataire Mle TERRADE et Mr LALANNE)

Vote 10 pour

3) **Examen de deux projets d'investissement sur l'île du Nord (Cazeau, île Verte, Macau)** (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire donne des informations complémentaires sur les deux projets en question.

Le premier appelée « Ile Verte », qui se compose en réalité des 4 îles (Cazeau + Macau + Verte + Nord)

Le concepteur propose des accès sur les deux rives. L'objectif est de construire 80 à 100 000m² de bâtiments divers. (Hôtel – centre de conférences – Thalasso – résidence tourisme – restauration – maisons de vacances – Golf 18 trous – marina et villas – parc à thème – centre équitation – maison du vin – vignobles – piscines - etc.)

Tout cela sur une île entièrement en PPRI (inondable)

Cette proposition paraît difficilement sérieuse puisque totalement incompatible avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondations. De plus, elle ne correspond pas obligatoirement à nos objectifs en matière de sauvegarde des ces îles qui ont un caractère sauvage.

La seconde proposition baptisée « Archipel de la mer de Garonne » présentée par la **SCEA Atlantide** liée à la **Fondation du Littoral** appuyée par le **Conservatoire du Littoral** qui possède 44 hectares sur l'île du Nord. Atlantide deviendrait propriétaire de 240 ha (vignes, terres agricoles, bâti) pendant que le Conservatoire se rendrait acquéreur de 245 ha. Tout cela en partenariat avec la SAFER, animé par le SMIDDEST dans le cadre de la valorisation des îles de l'estuaire.

Il est envisagé la protection et la restauration de l'île du Nord, des cultures raisonnées expérimentales, un programme de formation professionnelle et de valorisation de l'ensemble de l'île.

Dès que le conservatoire achète, il gère avec toutes les communes qui veulent s'investir dans cette démarche tel que nous le faisons actuellement pour les 44 ha de l'île du Nord propriété du Conservatoire du Littoral depuis 2001.

L'on pourrait demander dans notre délibération que cette grande île puisse devenir un lien de passage entre les deux rives de l'estuaire. Mais aussi qu'elle puisse devenir un point d'attrait pour le développement touristique de la Haute Gironde.

Jean-Guy BERTAUD fait part de ses inquiétudes sur les possibilités matérielles et financières des instances citées dans la seconde proposition. Il pense que le premier projet est très ambitieux mais peut apporter un afflux d'argent pour la commune.

Après en avoir débattu le Conseil donne mandat à M. le Maire pour inviter les développeurs de ces deux projets au prochain Conseil Municipal du vendredi 7 juillet 2006. De plus les élus souhaitent visiter l'île MARGAUX qui est déjà exploitée par la Fondation du Littoral que nous ne connaissons pas.

4) **Décompte général définitif du coût des travaux de confortement de la carrière de Perrinque.** (Jean Guy BERTAUD)

Jean-Guy BERTAUD informe les conseillers sur le décompte définitif des travaux de confortement de Perrinque. Le montant total des travaux et de la maîtrise s'élève à 440 660 €. La participation de l'Etat sera donc de 132 198 €, celle du Conseil Général 110 165 €, celle de la commune 99 148,50 € ainsi que celle des propriétaires. Compte tenu de l'acompte versé par chaque propriétaire nous allons rembourser à chacun la somme lui revenant.

DETAIL PROPRIETAIRES

Propriétaire	A rembourser €
M.ARRAMON 20,76 %	2 936.13
Mme BELAIR 10,745 %	1 519.75
SCI PERRINQUE Mme CHEMINEAU 16,39 %	2 318.56
Mme COSSE M.MOUCHTACHE 5,90 %	834.86
M.DEO 5,48 %	775.60
M.Mme JORE 2,35 %	332,50
Mme LISI 14,86 %	2 102.27
M.RENAUD 12,77 %	1 806.65
Mme VINTOUSKY 10,745 %	1 519.75
TOTAL	14 146.07

La subvention de l'Etat était accordée sur une estimation supérieure à la réalisation. Prévision participation Etat (30% de 520 000 €)156 000 €.

Nous sommes aujourd'hui sur le projet de sécurisation de la falaise de Marmisson et un courrier a été envoyé au SIRDPC demandant l'octroi du solde de cette subvention pour les travaux de Marmisson soit 23 802 €.

5) **Décisions modificatives ouvertures de crédits intégration des études de confortement de Perrinque Marmisson.** (Robert BALDÈS)

Afin de pouvoir intégrer à l'inventaire les études réalisées en 2003 et 2004 il convient de procéder aux ouvertures de crédits budgétaires suivantes :

- étude de sécurisation de la falaise de Marmisson 2003
1 mandat article 2031 d'un montant de 3 792,43 €
1 titre article 2151 d'un montant de 3 792,43 €
- étude du confortement de la carrière de Perrinque 2004
1 mandat article 2031 d'un montant de 6 697,50 €
1 titre au 2118 d'un montant de 6 697,50 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette ouverture de crédit au budget primitif 2006.
Vote 10 pour

6) **Décision modificative « assainissement »** (Robert BALDÈS)

Suite à une erreur administrative lors de la saisie du budget primitif 2006 il convient de procéder à l'ouverture de crédit suivant :

- recette compte 1582 : provision pour assainissement 9 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette ouverture de crédit au budget primitif 2006.

Recrutement d'un agent en Contrat Avenir (Robert BALDÈS)

Pour assurer des travaux plus particulièrement d'espaces verts et d'entretien nous avons besoin d'une personne supplémentaire. A ce jour, la Commune n'a pas les moyens financiers de faire appel à un emploi stable comme elle le souhaite. Soit nous choisissons de réduire le champ d'intervention des employés communaux en opérant des priorités pour abandonner les travaux que nous estimons secondaires. Une gymnastique pas très facile à assumer. Ou bien nous poursuivons notre action en faisant appel à un emploi aidé.

M. le Maire propose de maintenir notre activité au service des concitoyens, en prenant garde de ne pas augmenter la charge de travail. Et, de recruter un employé en Contrat d'Avenir, 26 heures hebdomadaire, sur 2 ans, pour seconder les Agents Techniques Municipaux titulaires. La participation financière de la Commune serait de 58,33€ mensuel les 6 premiers mois, 154,84€ mensuel le second semestre et 291,70€ par mois la dernière année. Cet emploi nous impose de financer une formation au choix de l'employé.

Dans les multiples demandes d'emploi reçues à ce jour, M. Antony CARDONA correspond le mieux aux besoins de la Commune. Il souhaite une formation informatique dont nous avons un devis du GRETA de 324€.

Le Conseil Municipal donne majoritairement un avis favorable à la démarche ci-dessus proposée.

Philippe LAMBOUR précise que les périodes de chômage sont difficiles à vivre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

Décide de recruter un agent en contrat d'avenir :

- durée du contrat : contrat à durée déterminée 24 mois (du 3 juillet 2006 au 2 juillet 2008)
- durée hebdomadaire du temps de travail : 26 heures modulables
- rémunération : taux horaire du SMIC en vigueur, soit 904,02 € brut
- emploi proposé : espaces verts, entretien

Donne à tout pouvoir à Monsieur le Maire pour :

- signer la convention avec Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde,
- signer le contrat de travail avec Monsieur Anthony CARDONA,
- accepter et signer le plan de formation proposé,
- les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2006

Vote : 9 pour 1 contre

7) Mise en concurrence pour les travaux de réalisation des locaux associatifs (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire indique que nous avons :

3 devis pour les travaux de réalisation des locaux associatifs,

Dynamic Peintures : 14963,58€ HT soit 17 896,44€TTC

EGMC : 18 779,81€HT soit 22 460,65€TTC

2 devis d'électricité :

Entreprise EURL Didier ARRIGHI : 2 216,05€HT (2 650,40€TTC)

Entreprise ARNAUDIN : 2 579,50€HT (3 085,08€TTC)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour les deux entreprises les mieux disantes : DYNAMIC PEINTURES et EURL Didier ARRIGHI.

Comme prévu la peinture des murs fournie par la Commune sera réalisée par les bénévoles de Culture et Loisirs. Fournisseur AGORA après mise en concurrence : 273,23€HT (326,78€TTC).

Les sols seront recouverts avec des coupures de revêtement offertes par Monsieur SCHMAUCH de DECO'TURF. M. le Maire remercie M. Christian SCHMAUCH pour son geste qui permet à la Commune de réaliser des économies substantielles.

8) Divers

- ✓ Kermesse de l'école le 17 juin 2006 avec pique-nique. Le spectacle débutera à 19h45.

✓ Nous avons un stagiaire espaces verts depuis 4 semaines. Il s'agit de M. Steven BERNARD qui souhaite, avec l'accord de son Etablissement de formation, rester 3 semaines supplémentaires dans la Commune. Il est là pour apprendre, mais compte tenu du travail réalisé plusieurs Conseillers souhaitent lui accorder une récompense exceptionnelle. M. le Maire propose la somme de 100€. Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour lui accorder cette récompense. vote 10 pour

✓ Salle polyvalente : M. le Maire propose de solliciter une dérogation de commencement de travaux auprès du Conseil Général pour pouvoir débiter la mise en concurrence des entreprises dès que possible. Nous venons de demander une prolongation d'attribution de la subvention Etat au Préfet.

✓ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à M. le Maire pour signer la Convention avec la CMCAS-EDF qui prévoit la possibilité pour la Commune de bénéficier de matériel (chapiteaux, etc.) en échange du prêt de la bibliothèque le mercredi de 10h à 12h pour recevoir les Agents EDF dans le cadre d'une activité de proximité. vote 10 pour

✓ Raymond RODRIGUEZ fait savoir que la CDC a en vue un terrain à l'entrée de BOURG (coté Blaye) pour installer la déchetterie.

✓ Dans le cadre de la participation des administrés du territoire couvert par le SMICVAL à la collecte des déchets verts et aux efforts de tri des bio-déchets, le Syndicat met à la disposition des communes intéressées le compost de bio-déchets produit sur le Pôle Environnement de Saint Denis de Pile. Afin de pouvoir bénéficier de cette offre le Conseil Municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention définissant les conditions qui régissent cette mise à disposition.

✓ Philippe LAMBOUR demande à être remplacé dans ses délégations de titulaires dans quelques syndicats. (SMICVAL – Collège et Lycée de Blaye – Communauté des Communes).

✓ Raymond RODRIGUEZ informe le Conseil des décisions de la CDC en matière de paiement des ordures ménagères. Des modifications pourront être importantes, puisque nous repassons à la taxe, donc liée à l'impôt foncier.

✓ Jean Marie ARRIVE fait remarquer que le fauchage trop tardif des routes a déjà été avisée. Elle fait remarquer qu'elle ne fait plus que 2 fauchages de talus et fossés par an. Il fait remarquer, compte tenu de la chaleur excessive plus particulièrement l'après-midi, qu'il faudrait peut-être proposer aux employés des services techniques de la commune d'aménager leurs horaires afin qu'ils ne travaillent pas en pleine chaleur.

De plus il demande si nous avons reçu de nouvelles directives pour les personnes âgées (plan canicule) ?

Christiane SOU répond qu'à ce jour nous n'avons rien reçu en Mairie, mais que la liste des personnes âgées de la commune est tenue à jour et qu'elle a prévu de les rappeler, la semaine prochaine, plus particulièrement les personnes seules.

Travaux voirie 2006 :

Après la Commission voirie de février et réactualisation suite aux intempéries de début d'année, M. le Maire communique le devis de la DDE pour les travaux de voirie à réaliser en 2006. Il faut rajouter la proposition de travaux sur la petite place, dans le virage de la VC n°1, à Francicot, qui est devenue l'endroit où un grand nombre de voitures viennent maintenant y tourner, suite à la fermeture de l'espace de MM. CAZEAU/BOUNEAU/RIVIERE et à

l'ouverture du Pressing-mercerie. La commission voirie examinera la proposition DDE comptabilisée dans le devis de 57 982,50€HT soit 69 347,07€TTC (La TVA n'est pas récupérable sur les travaux d'entretien de la voirie). Si accord de la Commission la DDE réalisera la mise en concurrence des entreprises de travaux publics. Le Conseil donne un avis favorable et autorise M. le Maire à signer le marché dans le cadre d'un montant maximum de 70 000 € TTC. vote 10 pour

✓ Prévoir l'aide d'un agent communal pour assister Josette MONNET au grand nettoyage de l'école de la rentrée de septembre.

✓ Christiane SOU demande si on attend pour la vente du terrain de la Grolle ? Les Conseillers pensent que oui tant que la décision définitive de la CDC n'est pas prise.

Séance levée à minuit